

Votre alternant est à l'école **lundi et mardi**. Le reste de la semaine, il est chez vous — ainsi que pendant les vacances scolaires et l'été. Les jours ne changent pas en cours d'année.

lundi et mardi

2 jours à l'école, 3 en entreprise

5 octobre 2026

Rentrée

30 septembre 2026

Pré-rentree

11 mai 2027

Dernier jour de formation

74 jours

à l'école

LUN
école

MAR
école

MER
entreprise

JEU
entreprise

VEN
entreprise

Les **semaines intensives** — votre alternant est à l'école toute la semaine — sont signalées au calendrier de la page suivante. Premier cours le 5 octobre 2026, dernier le 10 mai 2027.

Les dates à noter

Rentrée	5 octobre 2026
Semaines intensives	26 octobre et 30 novembre 2026 · 29 mars 2027
Épreuves	7–11 décembre · 12–16 avril
Dernier jour de formation	11 mai 2027

Après le 10 mai 2027, les cours sont terminés. Votre alternant est alors chez vous, hors les 5 journées d'épreuves signalées en rouge au calendrier. Une fois celles-ci passées, il est chez vous à temps plein, jusqu'au terme de son contrat. La grille de la page suivante va jusqu'en juillet 2027 pour que cette période se voie.

Calendrier définitif. Le rythme hebdomadaire ne change pas de l'année. Quelques séances peuvent être déplacées à la marge — absence d'un formateur, ajustement de la progression pédagogique — et vous en êtes informé **par courriel** dès que la nouvelle date est connue.

Votre rôle, en trois points

- **Le maître d'apprentissage évalue avec l'école.** À chaque jalon, vous vous positionnez ensemble sur la grille officielle de la certification.
- **Une période de mobilité de quatre semaines**, en France ou à l'étranger, peut être proposée en cours de formation. Elle n'est pas obligatoire.
- **180 jours chez vous** sur la période, vacances scolaires et été compris — c'est là que le métier s'apprend. Il y pose ses cinq semaines de congés et ses cinq jours de révision avant l'examen (L6222-35), aux dates que **vous** arrêtez.

Epinay Management School · 36 avenue Salvador Allende, 93800 Epinay-sur-Seine
 01 84 21 01 51 · contact@ems-epinay.com · ems-epinay.com
 Une question sur le rythme, le contrat, l'OPCO ou l'ASP ? Écrivez à relations.entreprises@ems-epinay.com

AOÛT 2026

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE 2026

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JANVIER 2027

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER 2027

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS 2027

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL 2027

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI 2027

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN 2027

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET 2027

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Les épreuves nationales du BTS se tiennent dans la période signalée en rouge au calendrier. Votre alternant y est attendu 5 journées. Les écrits en occupent quatre, à la mi-mai ; les épreuves orales et pratiques sont réparties jusqu'à la mi-juin. **Le reste de la période, il est chez vous.** Le calendrier des écrits est arrêté au niveau national et publié au premier trimestre 2027.

Les épreuves orales, elles, n'ont pas de date nationale : chacune se règle par une convocation individuelle, qui parvient à votre alternant environ trois semaines à l'avance. Nous vous transmettrons chaque date dès qu'elle nous sera connue, et la période se resserrera d'autant.

Les autres jours de cette période, votre alternant est chez vous. Comme le reste de l'année, seuls les jours de centre et les jours d'épreuve le retiennent à l'école : en dehors de ceux-là, rien ne s'impose à vous. S'il souhaite s'absenter pour réviser, ce sont ses congés payés ou les cinq jours de révision prévus par l'article L6222-35 du code du travail, qu'il pose en accord avec vous.

■ Cours à l'école
■ Semaine intensive
■ En entreprise
■ Pré-rentree
■ Rentrée
■ Fin de formation
■ Examen
■ Jour férié
 Week-end
■ Période susceptible de porter les examens finaux